

CSRPN N°AURA-2019-Exp-030

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

COMMISSION ALPES-AIN

Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2019-04-17-00541

Dénomination du projet : Demande de dérogation pour inventaires faunistiques dans le cadre de projets d'aménagement : caractérisation de la population par capture suivie d'un relâcher immédiat sur place

Lieu des opérations : Départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie

Bénéficiaire : Bureau d'étude ECOSCIM - Mme Mélanie Simon

MOTIVATION OU CONDITIONS

L'ensemble des captures ne devront être mises en œuvre qu'en dernier recours, en compléments d'autres méthodes d'inventaires moins invasives. Elles devront être réalisées dans les meilleures conditions possibles afin de limiter au maximum les risques de mortalités accidentelles.

S'agissant d'une première demande, une autorisation peut être délivrée pour une période d'un an, assortie d'un suivi/bilan des opérations réalisées où les éventuelles mortalités devront être recensées. Ce bilan sera remis à l'autorité administrative afin d'étudier une possible demande de renouvellement de l'autorisation.

Concernant les captures de micromammifères, les relevés des pièges devront être réalisés le plus régulièrement possible pour éviter que les individus ne restent trop longtemps dans les pièges, y compris pour les espèces non cibles et particulièrement en journée (risque de déshydratation, problème d'alimentation des jeunes en cas de capture d'une femelle allaitante...).

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 17/06/19

SIGNATURE

L'expert délégué faune du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes



Yoann BRESSAN